

Répond aux exigences
éducatives provinciales

Also available in English



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE^{MC}

Aider les familles. Protéger les enfants.

Le principe du compagnon

TROUSSE 1^{re} ANNÉE

Leçon d'autoprotection GRATUITE



Martin

ne sort pas seul

MARTINNESORTPASSEUL.CA

Enseignant _____

École _____

Date _____

Bonjour,

Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a produit la **Trousse de l'enseignant de 1^{re} année Martin ne sort pas seul** afin de susciter un dialogue, à l'école et à la maison, sur la protection personnelle des enfants. Le CCPE distribue gratuitement ces trousseaux aux écoles canadiennes depuis 2006.

Pourquoi le programme **Martin ne sort pas seul** est-il si important? Des études montrent que la vaste majorité des parents canadiens enseigneraient des techniques dépassées ou erronées à leurs enfants pour leur apprendre à se protéger contre les enlèvements ou l'exploitation sexuelle. L'une de ces techniques désuètes est cette consigne que l'on entend souvent : « Ne parle jamais à des étrangers ». Le terme « étranger » est trop abstrait pour les jeunes enfants et s'avère inefficace pour leur inculquer le sens de la prudence. Bien souvent, une fois qu'un enfant a rencontré une personne, que cette personne s'est montrée gentille avec lui et qu'elle ne paraît pas menaçante, l'enfant ne la perçoit plus comme un étranger. La recherche nous enseigne que le principe du compagnon est un facteur de protection qui apporte une meilleure protection contre les enlèvements et la violence faite aux enfants. De nos jours, les enfants sont aussi de plus en plus exposés à du contenu inapproprié sur Internet. Apprendre aux enfants à appliquer le principe du compagnon lorsqu'ils jouent à des jeux et regardent des vidéos sur Internet aide à favoriser des expériences en ligne sûres et enrichissantes.

Aujourd'hui, à l'école, votre enfant a appris ce qu'était le principe du compagnon, grâce au programme **Martin ne sort pas seul** du CCPE. L'objectif de ce programme est d'apprendre aux enfants qu'ils doivent toujours avoir quelqu'un à leurs côtés (un *compagnon*) lorsqu'ils vont quelque part ou sur Internet. À travers des leçons et des activités interactives en ligne adaptées à leur âge, les enfants apprendront l'importance d'emmener un compagnon partout où ils vont, que ce soit au magasin ou au parc, ou encore dans leurs déplacements entre l'école et la maison, et même sur Internet.

Pour un enfant de 1^{re} année, le mot compagnon s'entend d'une personne apte à surveiller un enfant (mère, père, grand-mère ou grand-père, grande sœur ou grand frère, gardienne, etc.). Appliquer le principe du compagnon est une bonne façon pour les enfants de réduire leur vulnérabilité et de mieux se protéger.

Pour faire valoir l'importance de cette règle de sécurité, nous encourageons les parents à revoir le principe du compagnon avec leur enfant et à faire les deux activités jointes à cette lettre. Au verso de cette page, vous trouverez des détails concernant celles-ci ainsi que d'autres activités à faire à la maison, dont des jeux en ligne!

Nous espérons que les activités du programme **Martin ne sort pas seul** vous plairont à vous et à vos enfants.

Cordialement,



Lianna McDonald, directrice générale
Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Martin ne sort pas seul

Activités à faire à la maison pour apprendre à vos enfants à se protéger

Activités proposées

1. Visitez la section Parents du site martinnesortpasseul.ca avec votre enfant. Vous y trouverez des activités en ligne à faire avec votre enfant, par exemple :
 - Lire l'histoire en ligne **Martin ne sort pas seul**
 - Jouer aux trois jeux interactifs :
 - o Jeu interactif *À la recherche des compagnons de Martin* — Demandez à votre enfant d'aider Martin à trouver ses compagnons dans chaque situation. Il doit essayer de trouver le compagnon en cliquant à divers endroits sur la page.
 - o Activité *Jouer prudemment* — Votre enfant doit regarder les images et cliquer sur « Oui » si les enfants que l'on y voit sont prudents (ils font bien d'être avec un compagnon dans cette situation) ou « Non » si les enfants que l'on y voit sont imprudents (ils devraient avoir un compagnon à leurs côtés dans cette situation).
 - o *Jeu d'association pour l'Halloween* — Votre enfant doit aider Martin à se choisir un costume d'Halloween, puis trouver des paires d'images identiques de personnes aptes à accompagner Martin pour aller passer l'Halloween.
2. Discutez de l'importance d'appliquer le principe du compagnon. Voici quelques questions que vous pouvez poser :
 - « Quand est-ce important d'emmener un compagnon pour aller quelque part? » (Réponses possibles : pour aller au parc, au magasin, à l'école, etc.)
 - « Dans quelles situations peux-tu te passer d'un compagnon parce qu'il n'y a pas de problème à être seul? » (Réponses possibles : chez moi, à l'intérieur ou dans la cour, etc.)
 - « Et quand tu utilises un ordinateur (ou une tablette ou un téléphone), pour quelles activités aurais-tu besoin d'un compagnon? » (Réponses possibles : regarder des vidéos, jouer à des jeux, etc.)
3. Faites l'activité *Mes compagnons* ci-jointe. Demandez à votre enfant de dessiner dans l'espace prévu des compagnons ou d'autres personnes qui pourraient l'accompagner lors d'une sortie ou sur Internet, par mesure de précaution.
4. Faites l'activité *Le principe du compagnon et moi*, en annexe. Profitez d'une soirée ou d'une activité de fin de semaine pour revenir sur l'application du principe du compagnon par mesure de précaution. Avant l'heure du coucher, remplissez la feuille d'activité avec votre enfant, comme s'il s'agissait d'un journal intime. Revenez sur une activité que l'enfant a faite ce jour-là et racontez sur la feuille s'il a été nécessaire ou non d'appliquer le principe du compagnon. Par exemple, si l'enfant est allé au parc, il indiquera qu'il avait demandé à un compagnon de venir avec lui. S'il a regardé sa vidéo préférée sur le téléphone de son père ou de sa mère, il indiquera qu'il l'a regardée avec un compagnon. S'il a regardé une partie de hockey à la maison avec ses parents, il expliquera que la présence d'un compagnon n'était pas nécessaire dans cette situation.
(N.B. Votre enfant devra présenter sa page de journal en classe; n'oubliez pas de la retourner à l'école.)

Vous pouvez également consulter le site **Enfants avertis** du Centre canadien (enfantsavertis.ca) pour obtenir des compléments d'information ou trouver du matériel de prévention et des programmes éducatifs adaptés à l'âge et au stade de développement de votre enfant.



Martin
ne sort pas seul



1^{re} année

Plan de leçon

Protection personnelle des enfants – Le principe du compagnon

Objectif

- Les élèves comprendront l'importance d'avoir quelqu'un à leurs côtés lorsqu'ils vont quelque part ou sur Internet par mesure de précaution.
- Les élèves sauront comment appliquer le « principe du compagnon » par mesure de précaution.

Matériel nécessaire

- **Affiche *Martin ne sort pas seul pour la classe* (au verso)**
- **Lettre aux parents**
- **Feuille d'activité : Mes compagnons**
- **Feuille d'activité : Le principe du compagnon et moi**
- **Accès à un laboratoire d'informatique***

Temps suggéré : 45 minutes

N.B. Les articles marqués d'un astérisque (*) ne sont pas fournis.

Contexte

Les enfants qui se déplacent seuls courent plus de dangers que ceux qui se déplacent à plusieurs; de même, les enfants qui vont sur Internet seuls risquent davantage d'être exposés à du contenu inapproprié. Appliquer le principe du compagnon est un bon moyen pour les enfants de réduire leur vulnérabilité autant sur Internet que hors Internet.

Les activités scolaires offrent de bonnes occasions d'habituer les enfants à se tenir avec des amis ou des proches et à s'entourer de bons compagnons dans leurs déplacements. Toutefois, les enfants de 1^{re} année ont besoin d'un compagnon assez âgé pour les accompagner (12 ans et plus).

Présentation

Expliquez le principe du compagnon aux enfants

Demandez aux élèves de s'asseoir en rond pour discuter. Expliquez qu'il est important d'apprendre à se protéger et qu'il y a des choses que l'on peut faire pour mieux se protéger. Expliquez ensuite que vous allez leur enseigner une stratégie de protection appelée « principe du compagnon ». Cette stratégie apprend aux enfants qu'il faut toujours avoir quelqu'un avec soi quand on va quelque part ou sur Internet. On est moins vulnérable quand quelqu'un nous accompagne, y compris sur Internet. C'est ce que nous appelons le principe du compagnon.

Exemples de compagnons pour des enfants de 1^{re} année :

- Mère
- Grand-mère
- Grande sœur
- Gardien ou gardienne d'enfants
- Père
- Grand-père
- Grand frère

Lisez le livre en ligne ***Martin ne sort pas seul*** avec vos élèves. Pour accéder au livre en versions SMART Board^{MD} et en ligne avec narration, allez dans la section Enseignants du site martinnesortpasseul.ca et cliquez sur Jeux et activités à faire en classe, puis sur Livre d'histoire en ligne.





martinnesortpasseul.ca

Demandez aux élèves dans quelles situations ils pensent qu'il est important d'emmener un compagnon (p. ex. pour aller au parc ou au magasin, sur le chemin de l'école, pour jouer à des jeux ou regarder des vidéos sur Internet.). Demandez aux élèves dans quelles situations ils n'ont pas besoin d'appliquer le principe du compagnon (p. ex. chez eux ou dans leur cour arrière).

Expliquez aux élèves qu'ils vont se rendre au laboratoire d'informatique pour se renseigner sur le principe du compagnon.

Demandez-leur d'aller (individuellement ou en équipes) sur le site martinnesortpasseul.ca. Dites-leur de cliquer sur les pages du livre **Martin ne sort pas seul** pour entendre l'histoire. Demandez-leur de noter les endroits où Martin leur dit d'emmener un compagnon. À la fin de l'histoire, demandez-leur ce que Martin leur a appris.

Activité facultative

- Associez-vous à une classe de 5^e ou de 6^e année, de sorte que des compagnons plus âgés puissent être jumelés à des enfants de 1^e année pour les accompagner sur Internet.
- Réalisez les activités en ligne et les activités SMART Board^{MD} qui sont proposées dans la section Enseignants du site martinnesortpasseul.ca.

Exercice dirigé

Dirigez les élèves vers le site martinnesortpasseul.ca, et ensuite vers le jeu en ligne *Trouver un compagnon*. Demandez aux élèves d'aider Martin à trouver ses compagnons dans chaque situation. Ils doivent essayer de trouver le compagnon en cliquant à divers endroits sur la page.

Conclusion

Montrez aux élèves où se trouve le jeu en ligne *Jouer prudemment* sur le site martinnesortpasseul.ca et demandez-leur d'examiner les images. Dites-leur de cliquer sur le visage souriant si l'enfant de l'image joue en sécurité, ou de cliquer sur le visage triste si l'enfant n'est pas en sécurité et qu'il devrait appliquer le principe du compagnon. Pour bien ficeler le tout, demandez aux élèves de nommer deux compagnons susceptibles de les accompagner dans leurs déplacements ou sur Internet par mesure de précaution.

Suivi

Posez l'**affiche Martin ne sort pas seul** au mur de la classe et revenez sur le principe du compagnon à différents moments durant l'année. Les stratégies d'autoprotection sont efficaces lorsqu'elles sont intégrées à la vie quotidienne.

Activités à faire à la maison

Remettez à chaque élève une copie de la **Lettre aux parents** ainsi que les deux feuilles d'activité (**Mes compagnons** et **Le principe du compagnon et moi**) et demandez-leur d'apporter le tout à la maison et de faire les activités avec un adulte. Demandez-leur aussi de rapporter la feuille d'activité **Le principe du compagnon et moi** à l'école pour la présenter en classe.

* « SMART Board » est une marque déposée de SMART Technologies inc. SMART n'a pas de liens avec le CCPE et ne cautionne ni ne soutient ses activités ou ses programmes.

Transmettez-nous vos commentaires à l'adresse enfantsavertis@protegeonsnosenfants.ca.

Le site enfantsavertis.ca offre des ressources et des compléments d'information sur la protection des enfants.

Le principe du compagnon



Présentation

Nous sommes heureux de vous faire parvenir cette trousse de l'enseignant produite par le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE). Cette trousse vise à favoriser la discussion, à l'école et à la maison, sur la protection personnelle des enfants.

À l'heure où les enlèvements d'enfants et l'exploitation sexuelle des enfants sont deux des trois principales inquiétudes des parents canadiens selon un sondage national, des études révèlent que la majorité de ces parents enseigneraient des techniques désuètes ou erronées à leurs enfants pour leur apprendre à se protéger. L'une de ces techniques désuètes est une phrase que bien des parents répètent à leurs enfants : « Ne parle jamais à des étrangers! » Le terme « étranger » est trop abstrait pour les jeunes enfants et s'avère inefficace pour leur inculquer le sens de la prudence. Bien souvent, une fois qu'un enfant a rencontré une personne, que cette personne s'est montrée gentille avec lui et qu'elle ne paraît pas menaçante, l'enfant ne la perçoit plus comme un étranger. L'emploi du terme « étranger » est donc réellement inefficace puisque, dans la majorité des incidents, l'enfant est victime d'une personne qu'il connaît. Voilà pourquoi il est urgent de proposer aux parents des façons adéquates d'apprendre à leurs enfants à se protéger, autant sur Internet que hors Internet. Notre programme interactif **Martin ne sort pas seul** est une façon amusante d'atteindre cet objectif.

Témoignages

Quelques témoignages reçus des écoles :

- « J'ai examiné le contenu [du site martinnesortpasseul.ca] et je pense que ce programme d'autoprotection sera très bon pour mes élèves. »
- « Un excellent programme pour aider les enseignants du primaire à inculquer le sens de la prudence aux élèves!!! Surtout en septembre quand nous sommes tous en train d'établir les règles et les habitudes à prendre pour la sécurité! »
- « Les élèves ont beaucoup aimé ce programme. Les activités sont bien adaptées à l'âge des enfants et répondent aux exigences éducatives. Je l'utiliserai encore l'an prochain, c'est certain. »
- « J'ai ajouté le jeu sur la sécurité à l'Halloween à ma liste de sites internet recommandés pour que les élèves et les parents puissent jouer ensemble. Les parents m'ont dit que cela leur avait permis de discuter avec leurs enfants des personnes avec qui on peut passer l'Halloween en sécurité. »
- « Les parents étaient contents que la protection personnelle soit incluse au curriculum et que les enfants aient reçu des activités et de l'information à apporter à la maison. »

Quelques témoignages reçus des parents :

- « Excellent programme. Merci d'inculquer le sens de la prudence à nos enfants. C'est parfait pour sensibiliser nos enfants à la sécurité. »
- « J'aime le programme et les activités en ligne. »
- « Martin m'a aidée à apprendre à ma fille à se protéger sans lui inspirer la peur. »
- « Mon fils adore les nouveaux jeux en ligne! »

Ressources complémentaires

Le CCPE, à travers son programme **Enfants avertis**, a produit un livre, des activités en ligne et des marionnettes pour accompagner le programme de prévention **Martin ne sort pas seul**. N'hésitez pas à nous contacter au 1 800 532-9135 pour vous renseigner ou visitez le site **Martin ne sort pas seul** (martinnesortpasseul.ca). Vous pouvez vous procurer des exemplaires supplémentaires de nos livres, fiches de prévention, activités et autres ressources sur le site du programme **Enfants avertis** (enfantsavertis.ca).

Mes compagnons



Martin
ne sort pas seul

Le principe du compagnon et moi

Journal de l'enfant

Mon activité :

Est-ce que j'ai appliqué le principe du compagnon? (encercle oui ou non)



OUI



NON

As-tu eu besoin d'appliquer le principe du compagnon dans cette activité? (Explique pourquoi)

Dessin (demandez à votre enfant de faire un dessin de l'activité)

Martin

ne sort pas seul



Martin dit :

JAMAIS SANS COMPAGNON!

Le principe du compagnon

MARTINNESORTPASSEUL.CA



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

« Enfants avertis » est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc. • CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE • et • Martin ne sort pas seul • sont utilisés comme marques du Centre canadien de protection de l'enfance inc. • Martin • est un personnage créé par le Centre canadien de protection de l'enfance inc., qui en détient la propriété.